



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 53/2016
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 29 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 04 OCT. 2016
Affiché le :

L'An deux mille seize, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 Septembre 2016.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, JOUET, GARBIN, MARTIN, DELON.

PROCURATIONS

Mme LIAN	à	Mme GONZALEZ
M. BEUILLE	à	M. SANCHEZ
M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme FERTE	à	Mme JOUET
M. FERTE	à	Mme SEIB-TAUPIN

SECRETARE : Mme FIEVRE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Créations de postes suite à avancement de grade

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 11 février dernier, ils ont fixé le taux d'avancement de grade à 100 %.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la validation des avancements de grade de la CAP du 23 juin 2016, il convient de créer les postes suivants :

NOMBRE	POSTE	HORAIRE
1	Educateur Principal de Jeunes Enfants	TC
1	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	TC
1	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	TC
1	Agent Social de 1 ^{ère} classe	TC

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 27 septembre 2016.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

➤ De créer les postes tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 30 septembre 2016

Le Maire,

Lysiane MAUREL

